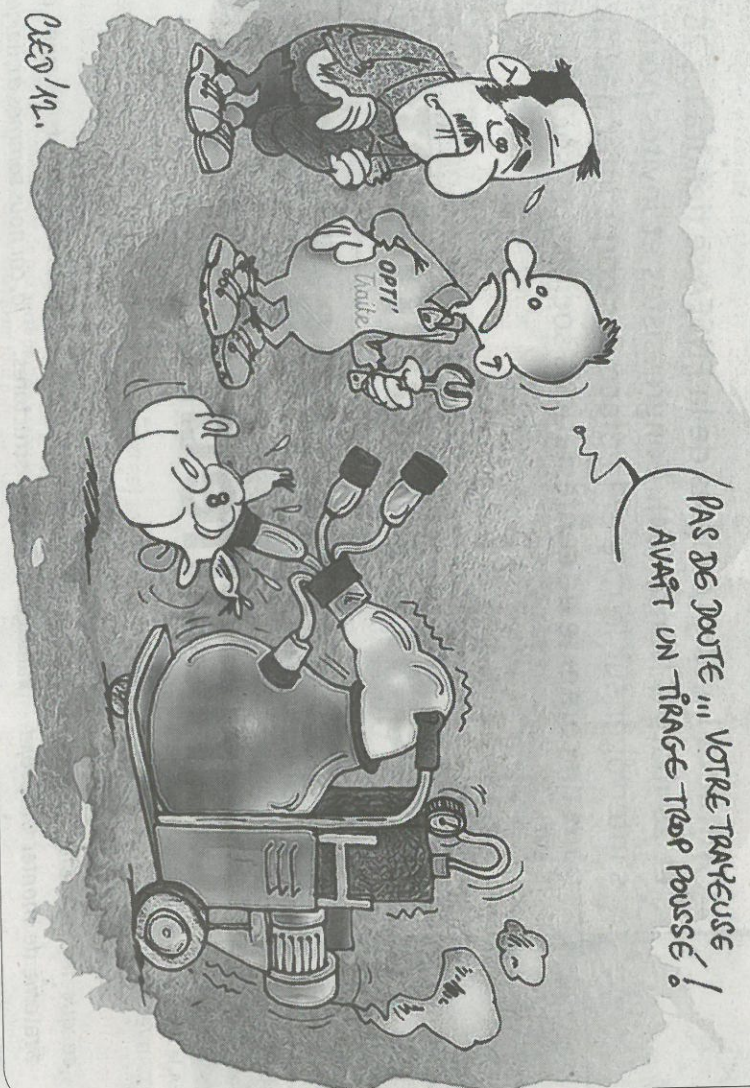




Élevage Sur votre exploitation laitière, quel équipement demande autant de soin que votre tracteur "high tech" ?

Le contrôle des machines à traire

Je suis un équipement incontournable d'une ferme laitière. Je mobilise plusieurs heures de main-d'œuvre par jour et le fruit de tout un travail passe dans mes canalisations. Mal suivi et/ou mal entretenu, je peux être à l'origine de complications sur la santé des mamelles, sur le confort du trayeur, sur la qualité du lait. Je suis... LA MACHINE A TRAIRE.

Presque 1 500 heures de fonctionnement par an en moyenne, voire beaucoup plus pour un robot de traite. Contrôle de fonctionnement et entretien sont de rigueur pour un équipement qui est quotidiennement en contact avec les mamelles. Et l'un n'exclut pas l'autre, comme pour un véhicule.

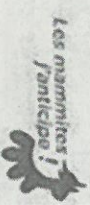
Lors de la mise en service, le CERTI'Traite® vérifie que le montage et la capacité de traite respectent les normes. Le concessionnaire doit le proposer à l'éleveur. Ainsi il s'en

gage dans une démarche de qualité, c'est une garantie pour l'éleveur. Ce contrôle sera réalisé par un organisme indépendant suivant un protocole national qui s'appuie sur une cinquantaine d'observations de montage ainsi que sur plus de 100 mesures.

Le CERTI'Traite® intègre le contrôle du nettoyage (NET'Traite®) et des déposes automatiques (DEPOS'Traite®) qui pourront ensuite être refaits périodiquement et indépen-

damment à la demande de l'éleveur. Une fois par an, le contrôle OPTI'Traite® garantit que la machine à traire conserve sa capacité de traite et des réglages adaptés à son troupeau. La routine et la cadence de traite ne permettent pas toujours à l'éleveur de déceler les anomalies. En revanche, il peut observer une modification du comportement des animaux pendant la traite, une altération des trayons ou un temps de traite qui s'allonge. Au moment

du constat, il est souvent urgent d'intervenir. Alors mieux vaut prévenir... un OPTI'Traite® : ça évite la prise de tête. Ces vérifications annuelles de fonctionnement étant faites, reste à l'éleveur à bien entretenir son matériel et aussi à bien s'en servir. Rendez-vous en avril.



POUR LE GROUPE QUALITÉ DU LAIT
THOMAS HUNEAU, FERME
EXPÉRIMENTALE DE DENAIL

Ruralité Le 25 février dernier, au Salon international de l'agriculture, a été signée, sur le stand de la région Pays-de-la-Loire pour la première fois en France, une Charte des acteurs des territoires ruraux.

Une charte des acteurs des territoires ruraux

La ruralité est une valeur indissociable de nos territoires. Les acteurs de cette ruralité veulent la défendre et la promouvoir ensemble. Les agriculteurs, sylviculteurs, chasseurs, propriétaires ruraux des Pays-de-la-Loire ont décidé de travailler ensemble - unis - pour promouvoir la ruralité, les emplois, la recherche, le respect de l'environnement et de la biodiversité, une économie dynamique et tournée vers le consommateur.

C'est une première en France. Ensemble, les ruraux travaillent sur ce qui les unit, leurs valeurs et leur vision respectable d'avenir alors qu'hier la tendance était forte de privilégier les différences ou les intérêts particuliers.

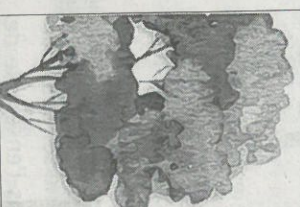


La signature de la charte, sur le stand de la Région, au Sia.

« C'est indispensable de nous unir aujourd'hui et nos valeurs rurales doivent être mieux connues, plus partagées avec tous, que l'on habite la campagne ou la ville », citent d'une même voix les 4 présidents signataires (Hugues de la Celle, Propriétés rurales ; Edouard-

Alain Bidault, Fédération des chasseurs ; Jean-Etienne Rime, Fransylva ; Claude Cochonneau, Chambre d'agriculture). Acteurs incontournables du territoire, les agriculteurs, sylviculteurs, chasseurs, propriétaires ruraux des Pays-de-la-Loire affirment ensemble une

Charte des ACTEURS DES TERRITOIRES RURAUX en Pays de la Loire



En Pays-de-la-Loire, les milieux agricoles, forestiers et naturels représentent 67 % du territoire.

Les propriétaires ruraux, les forestiers, les agriculteurs et les chasseurs assurent des rôles qui représentent des enjeux économiques, sociaux et environnementaux fondamentaux. Principaux gestionnaires de ces espaces ruraux, ils contribuent fortement à la dynamique rurale (économique, agricole, commerciale, artisanale, services...).

Par leurs activités, ils créent de la valeur ajoutée et des emplois. Ils agissent sur les paysages et les milieux au bénéfice direct ou indirect de l'ensemble de la population rurale et urbaine de notre Région. Conscients de leurs responsabilités à l'égard de la société, notamment dans le domaine environnemental, les signataires de la présente charte ont décidé de renforcer leurs actions pour promouvoir une ruralité harmonieuse.

même vision politique, une unité de point de vue sur la ruralité. Par leurs activités agricoles, les créations d'emplois générées par leurs entreprises ou leurs loisirs, tous ces acteurs favorisent le maintien et le développement d'un monde rural dynamique en phase avec les attentes économiques, sociales et environnementales de la société tout en ayant soin de préserver la biodiversité.

Cette initiative portée par les acteurs des Pays-de-la-Loire et soutenue par le Conseil régional Pays-de-la-Loire est déjà repérée par d'autres régions. Tous s'en félicitent tant il est important de promouvoir et de conforter encore plus la dynamique de notre territoire français.

CÉCILE DUJOLS, CHAMBRE D'AGRICULTURE PAYS-DE-LA-LOIRE